

CANDIDAT

NOM et prénom :

Né(e) le :

Nationalité :

Portable : E-mail :

Situation pour l'année scolaire 2023-2024 :

Etablissement scolaire :

Classe : Spécialités suivies :

Ou Coursus bac+1 :

RESPONSABLE LEGAL DU CANDIDAT

Nom et prénom :

Tél (bureau) : Portable :

Adresse :

E-mail :

PREPARATIONS AUX CONCOURS

Vous souhaitez candidater à la préparation :

- Concours commun des IEP
- Concours de Sciences Po Paris
- Concours commun des IEP et concours de Sciences Po Paris
- Stage Première

CONDITIONS D'ADMISSION

Les admissions ne pourront se faire qu'après examen des dossiers par la Direction.

Merci de bien vouloir joindre au présent bulletin d'inscription les documents suivants :

- Lettre de motivation adressée à Madame Cabanas, directrice de l'Enseignement supérieur (1 page maximum)
- Photocopies des bulletins :
 - pour le stage de Première : bulletins de Seconde
 - pour le concours commun des IEP/Sciences Po Paris : bulletins de Première
 - pour les Bac+1 : bulletins de Terminale + relevé de notes du baccalauréat
- 1 photo d'identité

Le dossier d'inscription est à déposer ou à renvoyer avant le 27 juin 2023 à :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LA MERCI – RUE GUILLAUME DE NOGARET - 34070 MONTPELLIER

La réponse à votre candidature vous sera notifiée à partir du 4 juillet par email aux adresses indiquées ci-dessus.

TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Frais de formation 2023-2024

- Préparation « Concours commun » : 1250€
- Préparation « Sciences Po Paris » : 390€
- Préparations « Concours commun + Sciences Po Paris » : 1640€.
- Préparation « Stage Première » : 280€

Modalités de règlement

Pour les élèves scolarisés au lycée, les frais de la prépa feront l'objet d'une facture spécifique et seront prélevés mensuellement avec la contribution familiale, sauf demande contraire de la famille.

Pour les élèves extérieurs au lycée, le règlement doit être remis par chèque libellé à l'ordre du Lycée La Merci pour valider l'inscription après acceptation du dossier. Il est possible de régler en plusieurs mensualités (5 maximum). Dans ce cas, tous les chèques doivent être remis au moment de l'inscription définitive.

Annulation

En cas d'annulation de votre part (par courrier recommandé à notre attention) moins d'un mois avant le début de la préparation ou durant l'année scolaire, les frais de formation ne seront pas remboursés.

Pour toute question complémentaire concernant les modalités de règlement, vous pouvez prendre contact avec Laurent Le Damany, comptable, au 04.67.06.11.30 ou par mail ledamany@lamer-ci.com.